

# Compte-rendu

## Comité Syndical du 04/04/2022

### Titulaires/suppléants présents :

**CCFE** : BERNE Didier, EYRAUD Catherine, FLAMAND Robert, MOLLARD Christian, ROCHETTE Georges

**CCMDL** : BONNARD Yves, BONNIER Daniel, BONNIER Philippe, BOUCHUT Fabrice, CHAUSSENDE Alain, DUPEYRON Norbert, FAYOLLE Bruno, REYMONDON Didier

**SEM** : DENIS Philippe, GONON Pascal

**St André la Côte** : REYNARD Roger

**COPAMO** : REYNARD Roger

**Pouvoirs** : COUBLE Simone donne pouvoir à BERNE Didier, DEMMELBAUER Patrick donne pouvoir à EYRAUD Catherine, FRANCON Guy donne pouvoir à DENIS Philippe, LUYA Julien donne pouvoir à GONON Pascal, RASCLE Jean-François donne pouvoir à ROCHETTE Georges, VALLA Bertrand donne pouvoir à FLAMAND Robert.

**Excusés** : COUBLE Simone, DEMMELBAUER Patrick, FRANCON Guy, LUYA Julien, RAMBOUR Frédéric, RASCLE Jean-François, VALLA Bertrand.

**Participait à la réunion** : THOLLOT Maryline

**Secrétaire de séance** : FAYOLLE Bruno

### SIMA/SPANC

1er. point : Approbation CR dernier CS

Le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

### SIMA

2e. point : Validation de la feuille de route du SIMA Coise

Monsieur le Président explique que dans la perspective de prochaines procédures de gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de la Coise, il est nécessaire de valider collectivement une feuille de route.

Monsieur le Président rappelle que cette feuille de route s'appuie sur les travaux menés lors de l'étude bilan perspectives (entretiens, état des milieux, ateliers prospectifs...) et sur les échanges en commission mixte (agricole + GEMAPI).

La feuille de route est présentée en **annexe 1**.

Une question est posée : « comment ça se passe lorsque quelqu'un veut une retenue collinaire ? ». La réponse est apportée que plusieurs structures interviennent, dans l'accompagnement du projet, en appui technique ou financier, pour l'instruction réglementaire... (Chambre d'Agriculture, SMAHR, OFB, FEADER...). On distingue 2 volets :

- volet réglementaire : régime d'autorisation ou de déclaration du projet → nécessité ou pas d'une étude environnementale qui peut parfois être confiée à des syndicats de rivière (exemple du SYRIBT où tous les acteurs ont trouvé ce travail pertinent). DDT, OFB.
- volet financier : montage du financement et accompagnement du dépôt de dossier réglementaire. Chambre d'Agriculture, SMAHR, DDT, OFB.

La question est posée de savoir ce que souhaitent les élus du SIMA Coise : quel rôle pour le SIMA Coise ? est-ce que le SIMA Coise souhaite donner des priorités (en fonction des usages, au sein des usages ?), est-ce que le SIMA Coise a besoin de travailler encore pour établir sa position ? Plusieurs éléments de réponse sont apportés :

- Le SIMA Coise **prendra impérativement en compte** et **premier lieu l'aspect milieux aquatiques** (récurrence d'assecs...) et priorisera les interventions sur de la **remobilisation** et de la **mise aux normes** ;
- Le SIMA Coise accompagnera prioritairement les **projets collectifs**. En effet, on constate que bon nombre de retenues collinaires individuelles perdent, au fil des générations, leur usage agricole mais conservent leur impact négatif sur le milieu (notamment si elle n'est pas aux normes). Un collectif conservera lui l'usage agricole même si les personnes physiques changent ;
- Le SIMA Coise a besoin de **mieux connaître** les retenues collinaires de son bassin versant (stage prévu en 2023) : qu'est-ce qui est mobilisable ? L'idée étant de **ne pas prendre plus d'eau** sur le bassin versant mais de remobiliser ;
- Le SIMA Coise ne souhaite pas accompagner de la création brute sur son bassin versant car l'enjeu milieux est trop important. Il nous faudra avancer intelligemment et en concertation avec les autres acteurs ;
- Le SIMA Coise se posera la question de l'**usage** de l'eau stockée : est-ce le même niveau de priorité pour des hectares de cultures fourragères ou pour du maraîchage ?
- Le SIMA Coise souhaite amener du **conseil** et de l'**accompagnement**, c'est ce qui permettra de faire bouger les choses par rapport à l'existant.

Un exemple est porté à connaissance afin d'alerter sur la situation actuelle : sur la commune de St Martin en Haut 6ha sont à vendre avec une retenue collinaire pour 200 000€ ! → la rareté fait le prix... Constat de la monétisation de la ressource. Des impacts sont à craindre. Il ne faut donc pas tarder pour agir.

Monsieur le Président rappelle que, fruit de la concertation autour de la gestion quantitative, les partenaires partagent de fait que le SIMA Coise est légitime pour traiter cette thématique de la gestion quantitative.

Monsieur le Vice-Président en charge de la GEMAPI conclut en rappelant que, en tant que syndicat de rivières, notre priorité reste les milieux aquatiques.

Après ces différents échanges et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide la feuille de route telle que présentée.

### 3e. point : Création d'un poste en apprentissage

Monsieur le Président rappelle que notre équipe environnement est composée du chef d'équipe, de son adjoint, et de 4 postes en insertion. Il précise qu'en l'absence du chef d'équipe son adjoint n'est pas en mesure d'encadrer les agents en insertion.

Monsieur le Président indique qu'un stagiaire du SIMA Coise, qui a donné entière satisfaction, nous a sollicité pour poursuivre sa formation en alternance. Il rappelle que le sujet a déjà été évoqué lors du DOB et du vote du budget et précise :

- L'intérêt de participer à la formation des jeunes,
- La sécurisation du fonctionnement de l'équipe en recourant à l'apprentissage,
- Que cet apprenti pourra potentiellement candidater pour le remplacement de notre chef d'équipe lors de son départ en retraite ;
- La durée de l'apprentissage : 2 ans à compter de septembre 2022 ;
- Sur la fiche de poste du chef d'équipe ;
- Formation : BTS Gestion Protection de la Nature

Monsieur le Président informe que les crédits nécessaires ont été prévus au budget.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, avec 2 voix d'abstention et 32 voix « pour », valide la création du poste en apprentissage au sein de l'équipe environnement et sur la fiche de poste du chef d'équipe.

### 4e. point : Validation du programme d'actions à intégrer dans la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

Monsieur le Président rappelle que la Déclaration d'Intérêt Général nous permet l'accès aux propriétés privées riveraines et justifie la dépense de fonds publics sur des terrains privés. Il complète en indiquant qu'elle nous permet de réaliser des travaux d'entretien ou de restauration sur un linéaire relativement important, qu'elle garantit une gestion globale et cohérente compatible avec les orientations du SDAGE et quelle garantit une sécurité juridique à la collectivité et aux propriétaires.

Monsieur le Président précise que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne nous a signifié qu'une DIG devait être en place sur le bassin versant pour la signature d'un nouveau contrat (ou la procédure à minima largement engagée).

Il rappelle également que le dossier de DIG est soumis à une enquête publique, à la charge du SIMA Coise, et donne lieu à un arrêté interpréfectoral (Loire et Rhône). Le délai pour la procédure est de 6 mois et l'instruction sera assurée par la DDT 42, en partenariat avec la DDT69. Sa durée sera de 6 ans (afin de couvrir 2 contrats territoriaux de 3 ans chacun).

Monsieur le Président propose l'estimation des investissements suivante à inclure dans la DIG :

Type d'opération	GEMA	PI	Montant annuel TTC	Montant DIG pour 6 ans
Entretien de la ripisylve		X	50 000 €	300 000 €
Restauration de la ripisylve	X		30 000 €	180 000 €
Plantation (haie + ripisylve)	X		50 000 €	300 000 €
Pose de clôture	X		13 150 €	78 900 €
Point d'abreuvement <i>(autre que descente aménagée car nécessite un dossier loi sur</i>	X		7 200 €	43 200 €
Techniques végétales <i>(n'entraînant pas de modification du profil du CE)</i>	X		4 500 €	27 000 €
Lutte contre la renouée et les ragondins	X		6 000 €	36 000 €
Dédrainage de zones humides <i>(sous réserve de ne pas nécessiter un dossier loi sur l'eau)</i>	X		1 000 €	3 000 €
Pose d'échelles limnimétriques et repères de crue		X	25 000 €	25 000 €
Curage de la plage d'atterrissement de l'Anzieux à St André le Puy		X	15 000 €	30 000 €
<b>Montant total TTC</b>			<b>201 850 €</b>	<b>1 023 100 €</b>

Monsieur le Président rappelle que ces montants n'ont aucune valeur d'engagement contractuel. Ils doivent néanmoins être sincères et réalistes et permettent à la DDT, en fonction du montant global sur les 6 ans, de définir les services à consulter.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le programme de travaux à inclure dans le dossier de Déclaration d'Intérêt Général.

## Questions diverses

### PSE

A ce jour toutes les conventions papier SIMA Coise/exploitant sont en notre possession.

Les agriculteurs devaient également déposer leur demande de contractualisation sur la plateforme Démarches Simplifiées avant le 31/03 : à ce jour, 3 dossiers restent à finaliser. Heureusement que l'Agence de l'Eau nous a accordé un délai supplémentaire jusqu'au 30 avril.

Le programme de formation est en cours : de nombreuses formations en mars ; ne reste que 2 demi-journées sur l'année.

Prochaines étapes :

- Demande de versement de l'acompte auprès de l'AELB courant mai. Un échange visio avec l'AELB est proposé pour expliquer la démarche ;
- Evaluation des indicateurs sur chaque exploitation : ½ journée par exploitation, 76 exploitations, à faire sur le dernier trimestre de l'année, pas de capacité à le faire en interne → il faudra rapidement se positionner sur une solution ;
- Echange à venir entre structures porteuses sur les modalités de contrôle ;
- Paiements aux exploitants sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2023.

## Prochaines dates

12/04 9H30/12H00 : COPIL agricole (PSE, PAEC, projet de contrat → lancement de la phase de construction des actions)

14/04 18H/20H : COPIL GEMAPI (projet de contrat)

21/06 10H : Commission agricole (projets de fiches actions pour avis)

23/06 18H00 : Commission GEMAPI (projets de fiches actions pour avis)

27/06 20H : Comité syndical (si besoin) – **ATTENTION** changement de date

05/07 9H30/12H00 : COPIL agricole (restitution des échanges et projets de fiches actions)

07/07 18H/20H : COPIL GEMAPI (restitution des échanges et projets de fiches actions)

*Nous nous réservons la possibilité d'organiser un COPIL global début septembre et de repousser ainsi le Comité Syndical prévu le 05/09.*

05/09 20H : Comité Syndical (validation projet de contrat)

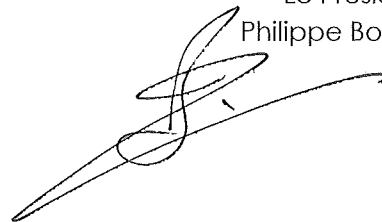
Dans cette phase de préparation du futur contrat, les commissions seront ouvertes à l'ensemble des délégués du SIMA Coise pour permettre, à tous ceux qui le souhaitent, de contribuer à la construction du projet.

Fait à St Galmier

Le 05 avril 2022

Le Président,

Philippe Bonnier



# Promotion de mesures naturelles de rétention de l'eau sur le bassin versant de la Coise

Annexe 1

QUANTITE

Suivi qualité de l'eau

Eau potable

Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau

Pollutions diffuses d'origines autres qu'agricoles

Entretien

Promotion des systèmes herbagers économes en intrants

Préservation/restauration des ZH

Gestion quantitative

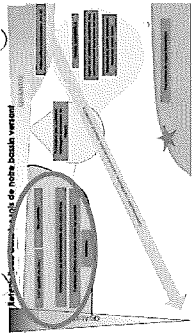
Appui aux activités résilientes aux sécheresses et économes en eau

Maintien de débits minimums dans nos cours d'eau

Communication, captivité, maîtrise résultats, retour d'expérience

Prévention du risque inondation

QUALITE



## Suivi qualité de l'eau

Poursuivre le réseau de suivi

Prélèvements

Enjeu eau potable

Analyse et communication des résultats vs résultats autres que SIMA

## Enjeu eau potable

Protection de la ressource

Diag des pressions et animation SIMAP

La Gimond

- Aménagements zones tampon : suivi efficacité, nouvelles zones
- Animation foncière (suivi des résultats et veille des opportunités)
- Renouvellement générations
- Communication / valorisation
- Accompagnement individuel (diag général, diag panel de thématiques, aides directes?)

## Volet qualitatif

### Entretien

Entretien cours d'eau

Abattage préventif, retrait embâcle, entretien attérissement, entretien pont submersible

## Restauration de la fonctionnalité des cours d'eau

Restauration hydromorphologique

Restauration de ce : stabilisation naturelle de berge, remise en place ce en fond de talweg, recréation zone expansion crue...

Restauration berges et ripisylve : stabilisation et plantation, abattage de restauration, création point d'œuvre (au ce, captage source, mare), mise en défens

Fonctionnalité de la ripisylve : développement Label Hôte, application IBC ripisylve

Restauration continuité écologique

Suppression ou aménagement de seuil, aménagement d'ouvrage de franchissement (buse, radier de pont)

Espèces invasives

Lutte contre renouée (jeunes foyers) et ragondins (prêt cages)

Sensibilisation et accompagnement collectivités

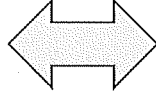
## Pollutions diffuses d'origines autres qu'agricole

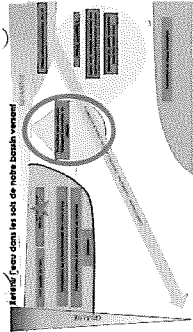
Sensibiliser tous les acteurs concernés par les matières retrouvées dans les cours d'eau

Origine domestique : Ass Coll ou ANC  
→ alerte, identification, sensibilisation

Origine industrielle : Ass coll ou ANC  
→ recensement, relais info, communication, obligation résultat/conventions rejet → modèle SYRIB/CCMDL

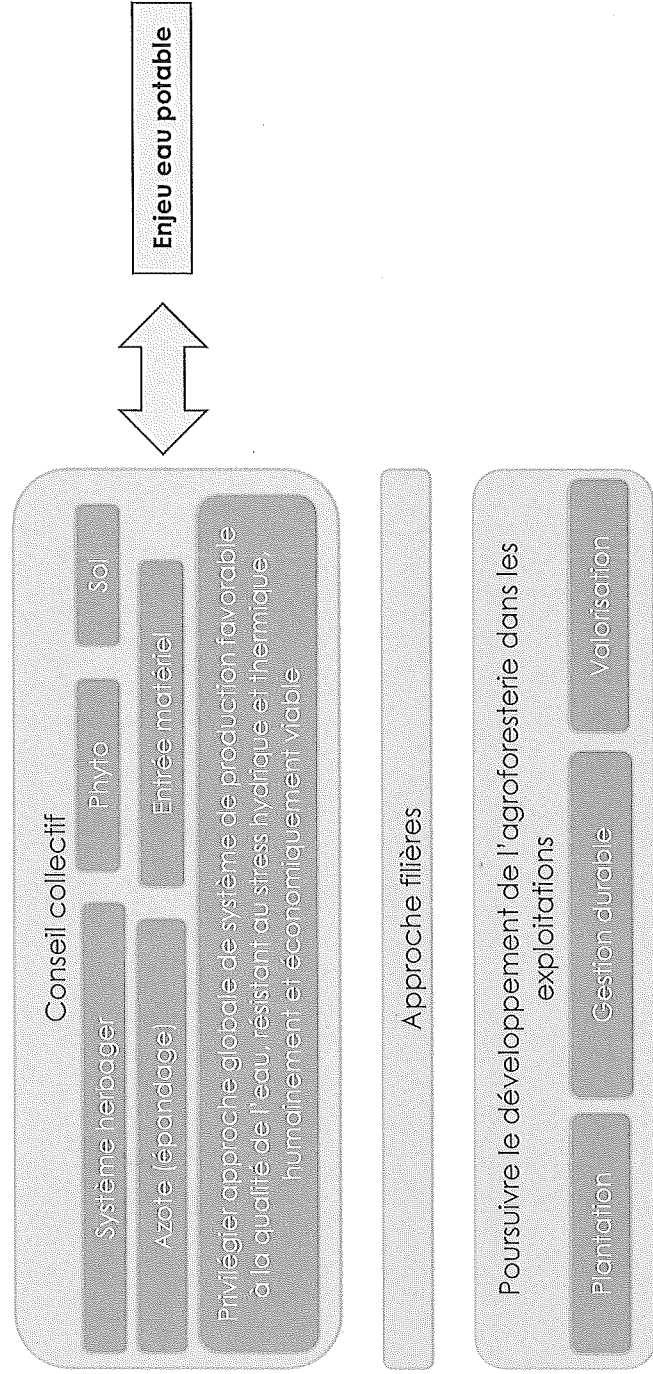
Prévention du risque inondation



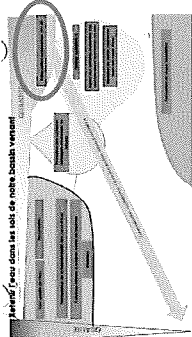


Avec une entrée qualité on travaille aussi au quantitatif

Promotion des systèmes herbagers économes en intrants (agricole)







# Double entrée qualité / quantité

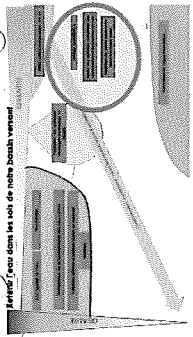
## Préservation/restauration des ZH

Zones humides

Amélioration des connaissances : inventaire ZH < 1ha

Restauration : chantier pilote de décairage

Préservation : sensibilisation aux bonnes pratiques pâturage/fauche en prairie humide  
→ agn (entrée parasitaire ?) et coll



# Avec une entrée quantitative on travaille aussi à la qualité

## Gestion quantitative

Amélioration de la connaissance  
(étude HMUC)

Animer un espace de concertation  
(en lien avec conclusions de la concertation réalisée)

Elaborer une stratégie de partage de la ressource  
Organiser le partage de la ressource  
(en lien avec conclusions de la concertation réalisée)

## Appui aux activités résilientes aux sécheresses et économes en eau

### Agricole : Résilience aux sécheresses et économies d'eau

#### Soutenir toutes les actions d'économie d'eau

Améliorer la capacité de rétention des sols : place du carbone, arbre, arrêt du travail du sol, place des ZH/mares

Pratiques d'évitement : travail sur les espèces, diminution de la part de cultures de printemps

Réduction des apports

Volet animal

Optimisation de l'irrigation

Pratiques d'abreuvement

Limitation des pertes

#### Travailler aux ressources en eau complémentaires

Remobilisation des RC, compensation, exploration d'autres techniques innovantes, encadrement / accompagnement de projets (prioritairement collectifs)

### Les usages autres qu'agricole

#### Résilience aux sécheresses et économies d'eau

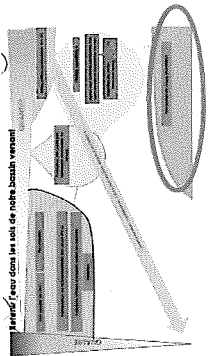
industrie

particuliers

collectivités

## Maintien de débits minimums dans nos cours d'eau

Expérimenter pour soutenir les débits (chantier pilote de mise aux normes RC...)



# Volet quantitatif

## Prévention du risque inondation

### Mise en œuvre de la stratégie du risque inondation

Améliorer la connaissance et développer la conscience du risque

Développer la surveillance, l'alerte et la gestion de crise

Réduire la vulnérabilité aux biens et aux personnes en zone inondable

Planifier l'organisation et l'aménagement du territoire

Préserver les capacités d'écoulement et les zones d'expansion de crue

Réduire l'aléa inondation dans les zones à fort enjeux

### Restauration hydromorphologique

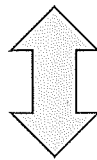
Création d'une zone expansion crue sur Anzieux  
création épis...

### Gestion des eaux pluviales

Conseil aux collectivités, gestion intégrée, démarches alternatives, solutions fondées sur la nature, expertise technique pour les interco

Autres sources : surfaces imperméabilisées...

Maintien de débits minimums dans nos cours d'eau



**Promotion de mesures naturelles de rétention de l'eau  
sur le bassin versant de la Coise**

QUANTITE

QUALITE

Communication, captivité, validation résultats, retours d'expérience